

Surface continentale et interfaces

Motion

Comités de visite de l'AERES

La procédure d'évaluation des unités par l'AERES débute par la visite d'un comité d'experts. La présence de représentants du CoNRS à ce comité n'est pas systématique. Lorsqu'elle a lieu, elle est souvent limitée à un seul membre, ce qui exclut de fait les élus du collège C dans leur rôle de représentant des corps des ingénieurs, techniciens et administratifs (« ITA »).

Afin de permettre aux sections du CoNRS de travailler avec l'ensemble des informations nécessaires à une évaluation de qualité, il est important que les représentants du collège C puissent s'entretenir avec les personnels ITA qui participent aux projets évalués.

C'est pourquoi la section 30 du comité national demande à la direction du CNRS de :

- mandater, à l'occasion de la visite AERES, un élu du collège C de la section de rattachement de l'unité évaluée,
- solliciter le directeur d'unité afin d'organiser une réunion associant les personnels concernés avec l' élu mandaté,
- prendre en charge cette mission.

Eric CHAUVET

Président de la section 30

Motion adoptée le 20 Novembre 2013

19 votants : 17 oui, 2 abstention, 0 non

Destinataires :

- Direction du CNRS
- Direction de l'INEE
- Direction de l'INSU
- Président de la CPCN
- AERES